

Stage d'aviron de MAI 2019

Règlement intérieur:

Le stage est à vocation sportive. L'entraînement physique et la notion d'effort en sont la base. Les moniteurs feront en sorte que chacun cherche à améliorer son niveau technique et physique. Le repos étant indispensable à cette recherche, l'extinction des feux se fera tous les soirs à 22h au maximum et chacun se devra au respect des autres en étant silencieux dès cette limite. Pour certains groupes de stagiaires, des tâches ménagères seront nécessaires. Chacun sera responsable du matériel loué (locaux...) et ainsi directement concerné en cas de dégradation dont il serait coupable. Le directeur du stage prendra toutes les décisions nécessaires à la bonne tenue du séjour, allant jusqu'à l'exclusion du ou des stagiaires inciviques et perturbants.

Médicaments :

Aucun enfant n'est autorisé à prendre des médicaments s'il n'a pas l'ordonnance du médecin avec lui. La fiche sanitaire devra être remise à l'organisateur le jour du départ au plus tard.

Liste minimum du matériel indispensable à emmener :

- Tenues d'entraînement en bateau pour temps froid et chaud
- Tenues d'entraînement au sol de type footing : chaussures, etc.
- Casquette et lunettes de soleil
- Crème solaire
- Une gourde
- Nécessaire de toilette et serviettes de toilette
- Un sac de couchage ou des draps pour lit de 90, une enveloppe de traversin ou d'oreiller.
- Des jeux et musiques pour les temps libres.
- Des barres de céréales ou autres pour les retours de sorties

Information à joindre au moment de l'inscription

Régime alimentaire:

Les restrictions particulières d'alimentation seront autant que possible prises en compte. Merci de les préciser dans la fiche d'inscription.

Restrictions alimentaires particulières :

.....

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Téléphone :N° Sécurité sociale :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom :

Téléphone 1 :Téléphone 2 :

Pour les mineurs :

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés :

Autorisons notre enfant :

A participer au stage d'aviron de Mai 2019. En cas d'accident, il sera dirigé sur l'hôpital de Lons-le-Saunier afin d'y subir les interventions imposées par son état de santé. Si un rapatriement au domicile familial est nécessaire et ce, qu'elle qu'en soit la cause (sanitaire, disciplinaire ...), le transport sera assuré en priorité par les parents et en cas d'impossibilité de ceux-ci, par un membre de l'équipe dirigeante à bord d'un véhicule personnel (frais à la charge des parents).

Fait à : le :

Signature du responsable légal :